



GUIDE PRATIQUE DU BUDGET PARTICIPATIF

**À PARIS,
LES IDÉES
DES UNS FONT
LE BONHEUR
DES AUTRES.**

**Partagez-les
du 4 au 28 février sur
budgetparticipatif.paris.fr**

**La vie dont on a envie,
on va la faire ici.**

SOMMAIRE

EDITO – Anouch Toranian

BP PRATIQUE #1 : Mieux comprendre le budget participatif

BP PRATIQUE #2 : Faire de son idée un projet

BP PRATIQUE #3 : Proposer son projet à la Ville

BP PRATIQUE #4 : Du dépôt au vote, quelle place pour les porteurs de projet ?

BP PRATIQUE #5 : Construire collectivement

BP PRATIQUE #6 : Le regroupement de projets et les commissions Ad-Hoc

BP PRATIQUE #7 : Le vote

BP PRATIQUE #8 : Faire voter pour son projet

BP PRATIQUE #9 : Les étapes de réalisation de mon projet



LE DÉPÔT



L'ÉTUDE



LE VOTE



LA RÉALISATION



©Joséphine Brueder / Ville de Paris

EDITO

Anouch TORANIAN

Adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public.

Nous achevons ensemble une année 2020 qui restera gravée dans nos mémoires comme une année très singulière. La crise sanitaire nous a tous individuellement impactés dans notre quotidien, entre confinements et couvre feux, nous contraignant à repenser nos modes de vies, redécouvrir nos lieux de vie, inventer de nouvelles formes de solidarité.

Depuis 2014, grâce au budget participatif, les Parisiens imaginent et construisent le Paris de demain, leur Paris. Cet outil démocratique vous a donné la capacité d'agir et de façonner la ville dont vous rêvez, imaginer l'avenir de votre quartier, pour vous comme pour les générations futures.

En 6 années d'existence, plus de 2 600 réalisations ont été concrétisées par la Ville de Paris : parcours sportifs, bagageries pour les sans-abris, toits végétalisés, œuvres d'art dans l'espace public... autant d'idées que vous avez conçues, que vous avez votées et que nous avons réalisés. Ce dispositif de grande ampleur a inspiré de nombreuses villes, en France comme à l'étranger, faisant de cet outil parisien un modèle à suivre.

Les Parisiens ont fait le choix en juillet 2020 de confier un nouveau mandat à la Maire de Paris qui, forte de cette confiance renouvelée, porte l'ambition d'un pacte de gouvernance renforcé entre la Ville et les citoyens. Dans cette perspective, nous avons souhaité repenser le Budget Participatif pour intensifier l'association des Parisiens à chaque étape du dispositif. Au programme de ce Budget Participatif nouvelle version : une thématique parisienne qui porte cette année sur « Le Paris de demain », une méthode de vote repensée avec notamment un nombre de projets lauréats définis tant tout Paris que par arrondissement...

Vous trouverez dans ce guide et sur notre site tous les outils nécessaires pour transformer vos idées en projets et les proposer au Budget Participatif.

Cette année, plus que jamais, nous faisons le choix de nous appuyer sur votre expertise, sur votre créativité et surtout vous donner les clés pour agir et bâtir ensemble la ville à laquelle vous aspirez.

Vous pouvez déposer vos projets à partir du 4 février et jusqu'au 28 février à 20h.

N'attendez plus, nous vous donnons rendez-vous sur le site budgetparticipatif.paris

Saisissez l'opportunité d'imaginer aujourd'hui les projets qui feront le Paris de demain !

Anouch TORANIAN

MIEUX COMPRENDRE LE BUDGET PARTICIPATIF

Quelques informations pour mieux comprendre les enjeux du budget participatif, pour en parler autour de vous et inviter chacun.e à s'impliquer dans les choix concernant l'avenir de Paris.

- **LE BUDGET PARTICIPATIF, SIMPLE OUTIL DE COMMUNICATION ?**

- ∠ C'est un dispositif créé à Porto-Alegre (Brésil) en 1989, pour associer les habitants à la gestion budgétaire de leur ville, faire des choix qui répondent au mieux à leurs priorités et garantir la transparence des investissements publics
- ∠ C'est un outil de démocratie participative, d'expression et de décision des citoyen.ne.s,
- ∠ C'est un choix politique qui indique une volonté d'impliquer concrètement les citoyen.ne.s dans le fonctionnement de la Ville.

➔ L'exercice du pouvoir est partagé entre élu.e.s et citoyen.ne.s, impliqués tout au long du processus

➔ En France, 4 collectivités pionnières ont lancé des budgets participatifs en 2014 (Paris, Rennes, Grenoble, Montreuil). On en recense plus de 80 en 2020 : le dispositif est largement plébiscité et adopté en France et dans le monde entier. Un réseau national se constitue et [une déclaration commune](#) a été adoptée pour définir ce qu'est un budget participatif.

- **LE BUDGET PARTICIPATIF : À PARIS DEPUIS 2014**

- ∠ Plus de 14 000 idées déposées
- ∠ Près de [1 000 projets votés](#)...Qui se déclinent en [3 800 chantiers](#)
- ∠ 445 M€ d'investissements décidés par les habitants
- ∠ Presque [500 projets](#) désormais réalisés !

... Et plus de [2 600 chantiers](#) terminés !

• LE BUDGET PARTICIPATIF : QUELLES REGLES ?

Règle n° 1 : les critères de recevabilité

4 critères de recevabilité :

- Relever de l'**intérêt général**
- Entrer dans le champ de **compétence** de la Ville de Paris
- Constituer une **dépense d'investissement**, sans générer de dépenses de fonctionnement trop importantes pour la Ville de Paris
- Être déposé par **un.e Parisien.ne** : à titre individuel ou collectif, quels que soient son âge et sa nationalité

Règle n° 2 : pas de projets d'aménagement lourd de l'espace public

- Ne sont plus acceptés depuis 2018.
- Exemples : aménagement de places ou de rues, création de pistes cyclables, élargissement de trottoirs, piétonisations, zones de rencontre, etc.
- Pourquoi ? Pour renforcer la **coordination** des chantiers dans l'espace public et **réaliser dans les meilleurs délais** les projets votés.

NOUVEAUTE 2021

Règle n° 3 : une thématique pour l'échelle de tout Paris

Les projets déposés sont :

- Situés dans ou bénéficient à un arrondissement en particulier
- À l'échelle de tout Paris

- La thématique Tout Paris est « Le Paris de demain » en 2021.
- Les projets ne relevant pas de cette thématique devront concerner un arrondissement en particulier.

Investissement ou fonctionnement ?

Budget de fonctionnement : dépenses nécessaires à la gestion courante des services (ex : rémunération des personnels, fournitures diverses, aides sociales, etc.).

Budget d'investissement : dépenses ayant un impact durable sur le patrimoine de la collectivité. Ex: construction ou extension de bâtiments (école, gymnase, musée, habitat social, etc.), mise en valeur de l'espace public (voirie, jardins, fontaines, etc.), développement de projets innovants (application numérique, e-administration, etc.).



LE BUDGET PARTICIPATIF : UN DISPOSITIF POUR TOUS ?

Tout au long du processus, la Ville de Paris met en place des actions pour toucher un large public et renforcer les capacités à agir, notamment les habitant.e.s des quartiers populaires: les projets issus des quartiers populaires, ou bénéficiant largement à leurs habitants, bénéficient d'un label particulier. Un nombre minimum de projets lauréats issus de ces secteurs est garanti pour les arrondissements incluant des **quartiers populaires**.

Pour favoriser et accompagner l'émergence de projets, la Ville travaille avec des **acteurs associatifs** implantés sur ces territoires. Les **Équipes de Développement Local** de la Ville accompagnent également les habitant.e.s durant la phase de dépôt de projets. **Elles organisent des ateliers d'émergence de projets, informent sur le dispositif, incitent et accompagnent le public.**

En 2016, la Ville a aussi créé [le budget participatif des écoles et collèges](#) avec une enveloppe budgétaire dédiée à des projets dans leurs établissements scolaires. Ce budget participatif dédié sera relancé fin 2021.

En 2017, les bailleurs sociaux ont également initiés leurs budgets participatifs, en partenariat avec la Ville de Paris.

[Retrouvez toutes les informations sur le budget participatif en ligne.](#)

RESTAURATION DE LA PETITE MAIRIE D'ALIGRE

PORTE PAR
L'ASSOCIATION « LA
COMMUNE LIBRE
D'ALIGRE » ET PAR LE
CONSEIL DE QUARTIER
ALIGRE GARE DE LYON

CLIQUEZ POUR
DECOUVRIR
LE PROJET



Crédits photos : Mathieu Delmestre

EDITION 2015
943 VOTES

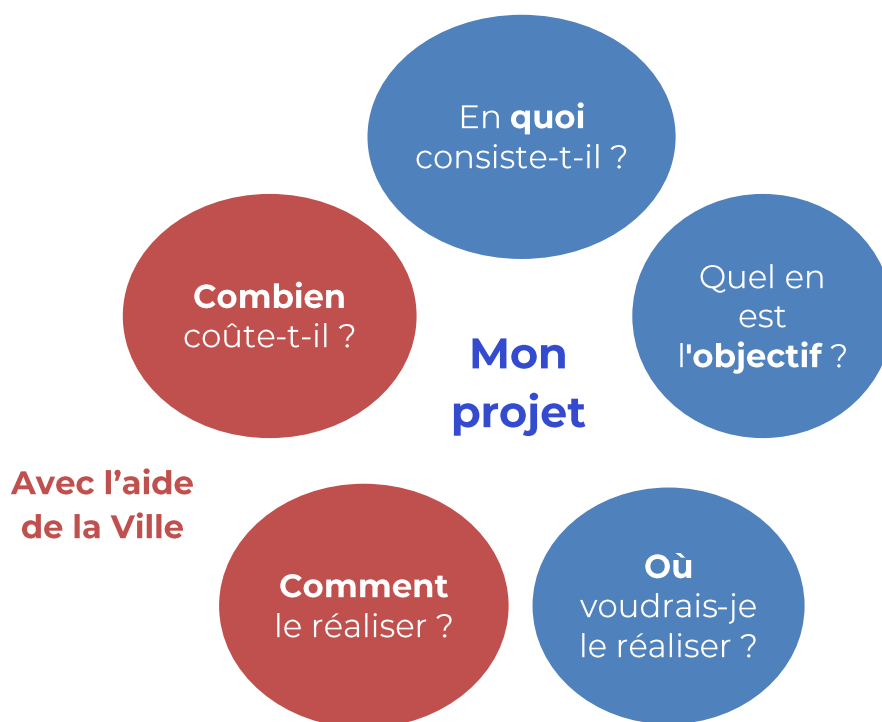
INAUGURATION LE 25 JANVIER 2020

FAIRE DE SON IDÉE UN PROJET

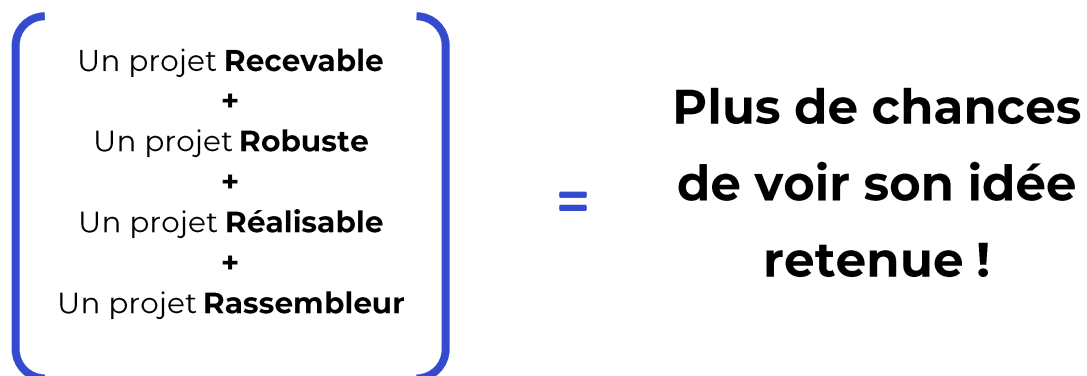
« Un projet est un rêve dont on programme la concrétisation. »

Un projet, c'est une idée concrète, ayant un début et une fin, élaborée pour répondre à **un besoin explicite, impliquant un objectif, une méthode et des actions à entreprendre avec des ressources données.**

Votre projet doit répondre à 5 questions



Votre projet peut suivre la règle des 4R



RECEVABLE

Votre projet répond aux **critères de recevabilité** fixés par la Ville de Paris :

- Être déposé par un résident parisien, à titre individuel ou collectif, quels que soient son âge et sa nationalité
- Satisfaire un motif d'intérêt général
- Entrer dans le [champ de compétences de la Ville](#)
- Représenter une [dépense d'investissement](#), sans générer de dépenses de fonctionnement trop importantes
- Ne pas être un projet d'aménagement de l'espace public trop lourd
- Répondre à la thématique fixée chaque année pour les projets relevant du Tout Paris

ROBUSTE

Votre projet est concret et décrit précisément la réalisation attendue :

- Localisation : indiquer une adresse, dans la mesure du possible
- Besoin identifié : faire un constat étayé et indiquer l'objectif poursuivi
- Moyens d'action : proposer des modalités d'intervention à mettre en œuvre pour répondre au besoin

REALISABLE

Réaliste

- Original : différent des projets déjà lauréats et non prévu dans le programme de mandature
- S'il se situe sur l'espace public, il ne doit pas représenter un aménagement lourd et être cohérent avec les obligations de la Ville : désencombrement de l'espace public, prise en compte des exigences Vigipirate...

Rassurant

Dans la mesure du possible, votre projet :

- Est soutenu par un collectif, une association ou accompagné par des équipes de développement local
- Résulte d'un travail d'émergence riche et rigoureux (genèse du projet à indiquer si possible dans le descriptif)
- Anticipe les coûts de fonctionnement induits et indique d'éventuelles modalités de les couvrir sans surcoût pour la Ville (gestion associative, par exemple)
- Est illustré avec des photos, croquis (en pièce jointe), exemples comparatifs et illustrations venues d'autres villes, dans la mesure du possible
- Est adaptable grâce à une certaine souplesse prévue pour sa définition et sa mise en œuvre



Dans la mesure du possible, votre projet :

- Est construit collectivement en fédérant les porteurs d'idées similaires
- Compte de nombreux partenaires, soutiens et commentaires
- Mobilise, au-delà d'un cercle de «fidèles »/ soutiens indéfectibles
- Répond à un besoin territorial démontré

IMAGINEZ VOTRE PROJET

MON IDÉE en 1 phrase :

A qui s'adresse mon projet ?

Quels sont les besoins que j'identifie ?

Où mon idée pourrait-elle être localisée ?

LE TITRE DE MON PROJET EN 60 SIGNES MAXIMUM :

Quels sont les leviers que j'identifie pour mener mon projet à bien ?

MON PROJET EN 1200 SIGNES MAXIMUM :

Quels sont les obstacles à surmonter ?

Quels devis dois-je rassembler pour évaluer mon projet ?

Mon projet :

- ✓ Entre dans le champ de compétence de la Ville
- ✓ Satisfait un motif d'intérêt général
- ✓ Correspond à une dépense d'investissement

J'ÉVALUE MON PROJET A :



POUR ÉVALUER VOTRE BUDGET : EXEMPLES DE REALISATIONS



Installation
d'un
auvent
dans une
école

250 000 €

Ouverture
d'une
bagagerie
pour
les SDF



200 000 €

Création
d'une cabane
à livres



5 000 €

Installation
d'un banc



1 500 €

PROJETS DÉPOSÉS, NON RECEVABLES : DES EXEMPLES

PROJET

DEVELOPPER L'OFFRE MUSICALE PARISIENNE

L'entrée est offerte aux enfants alors que l'envie de maîtriser un instrument de musique peut se manifester à tout âge. Ce projet a vocation à ouvrir des sessions pour adultes au sein des conservatoires parisiens.

La rémunération du personnel chargé des cours de musique correspondrait à une **dépense de fonctionnement** (gestion courante de la Ville) et non d'investissement.

PROJET

EMBELLISSEMENT DE L'ENTREE DANS PARIS

Peindre une fresque sur le mur de l'université Paris Descartes, à l'entrée de l'université Panthéon-Assas pour égayer cet espace peu accueillant visuellement.

L'université Paris Descartes n'entre pas dans le **champ de compétences de la Ville**. Les universités relèvent de la Région.

PROPOSER SON PROJET A LA VILLE

Le dépôt de projet s'effectue uniquement sur le site du Budget Participatif : budgetparticipatif.paris.fr

1 - CRÉEZ VOTRE COMPTE

Pour déposer votre projet, vous devez dans un premier temps **créer votre compte MON PARIS**.

La confidentialité des données est assurée. Ces informations ne sont en aucun cas transmises à d'autres organismes. **Votre compte est créé, vous pouvez dès à présent déposer votre projet !**

2 – TESTEZ VOTRE PROJET

Avant le dépôt, un test de votre projet vous permettra de vous assurer que celui-ci réponde aux critères fixés par la Ville. Si votre projet n'est pas recevable, les motifs de ce refus vous seront expliqués et vous pourrez, le cas échéant, être réorienté vers d'autres dispositifs ou vers des ressources pour vous accompagner.

3 - SUIVEZ LES 6 ÉTAPES POUR DÉPOSER VOTRE PROJET

À l'issue du test, il vous sera demandé :

- Le titre de votre projet en 60 signes maximum
- Une description de votre projet en 1200 signes maximum
- La localisation de votre projet
- Une estimation du coût (facultatif)

JE DÉPOSE UN PROJET

1 Thème et localisation

Choisissez le thème de votre projet *

<input type="radio"/> Ville intelligente et numérique	<input type="radio"/> Santé	<input type="radio"/> Education et jeunesse
<input type="radio"/> Transport et mobilité	<input type="radio"/> Propreté	<input type="radio"/> Économie, emploi et attractivité
<input type="radio"/> Sport	<input type="radio"/> Prévention et sécurité	<input type="radio"/> Culture et patrimoine
<input type="radio"/> Solidarité et cohésion sociale	<input type="radio"/> Environnement	<input type="radio"/> Cadre de vie


À quel titre déposez-vous ce projet ? *

Particulier Conseil de quartier Association Autre

Votre projet concerne *

Paris Un arrondissement

Pouvez-vous être plus précis ? Adresse ou équipement municipal (bibliothèque, piscine...)



Continuer

2 Titre du projet

3 Projets approchants

4 Description et coût

5 Images et Documents

6 Résumé et validation

7 Confirmation d'envoi

L'étape 3 vous présente des « Projets approchants ».

Cela vous permet de connaître les motifs de refus de projets semblables déposés précédemment, si tel a été le cas. Vous pouvez alors redéfinir votre projet.

Si un projet similaire est déjà déposé, vous pouvez alors vous y associer plutôt que d'en déposer un nouveau.

JE DÉPOSE UN PROJET

1 Particulier, Solidarité et cohésion sociale, Tout Paris

2 De l'aide aux personnes à la rue

3 Projets approchants

Modifier

Modifier

Nous avons identifié des projets déposés lors des précédentes campagnes, semblant se rapprocher du vôtre. Certains ont pu ne pas être retenus pour le vote, vous en trouverez le motif dans les commentaires du projet.

SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE

TRANSPORT ET MOBILITÉ

SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE

75012

Le sport et les personnes en grande précarité

Non retenu techniquement en 2016

Tout Paris

APIED

Non retenu techniquement en 2016

Tout Paris

Trampoline, le réseau de ceux qui n'en ont pas

Non retenu techniquement en 2016

Nous avons identifié des projets déposés cette année, contenant des mots-clés présents dans le titre que vous avez indiqué. N'hésitez pas à vous y associer, plutôt que de déposer un projet semblable.

CADRE DE VIE

CULTURE ET PATRIMOINE

rue Mouffetard, 75005 ...

Rue Mouffetard : piste verte !

38 rue Montorgueil, 75...

Limiter le ramassage des poubelles lors du déjeuner

CONTINUER ▾

JE NE POURSUIS PAS MON DÉPÔT ✕

La **description** de votre projet doit faire **1200 signes** maximum. Voici comment sera présenté votre projet une fois déposé sur le site :

PROPRETÉ

parc de Bercy, 75012 PARIS
Projet du 12ème arrondissement

Mise en place de poubelles près des équipements sportifs

Aux abords des équipements sportifs au sein du parc de Bercy, il y a peu de poubelles ce qui entraîne beaucoup de déchets. Ainsi, je propose que soit installées des poubelles supplémentaires afin que les environs puissent être propres et agréables.

Le coût n'a pas été évalué.

Vous devez être connecté pour commenter un projet !

[JE ME CONNECTE](#)

0

0

LE PROJET

- Budget Participatif 2021
- Projet déposé
- Le coût n'a pas été évalué

Connectez-vous et associez-vous au projet !

JE M'ASSOCIE AU PROJ...

L'AUTEUR

PARTICULIER

Déposé le 5 janvier 2021
par Anne-LaureS

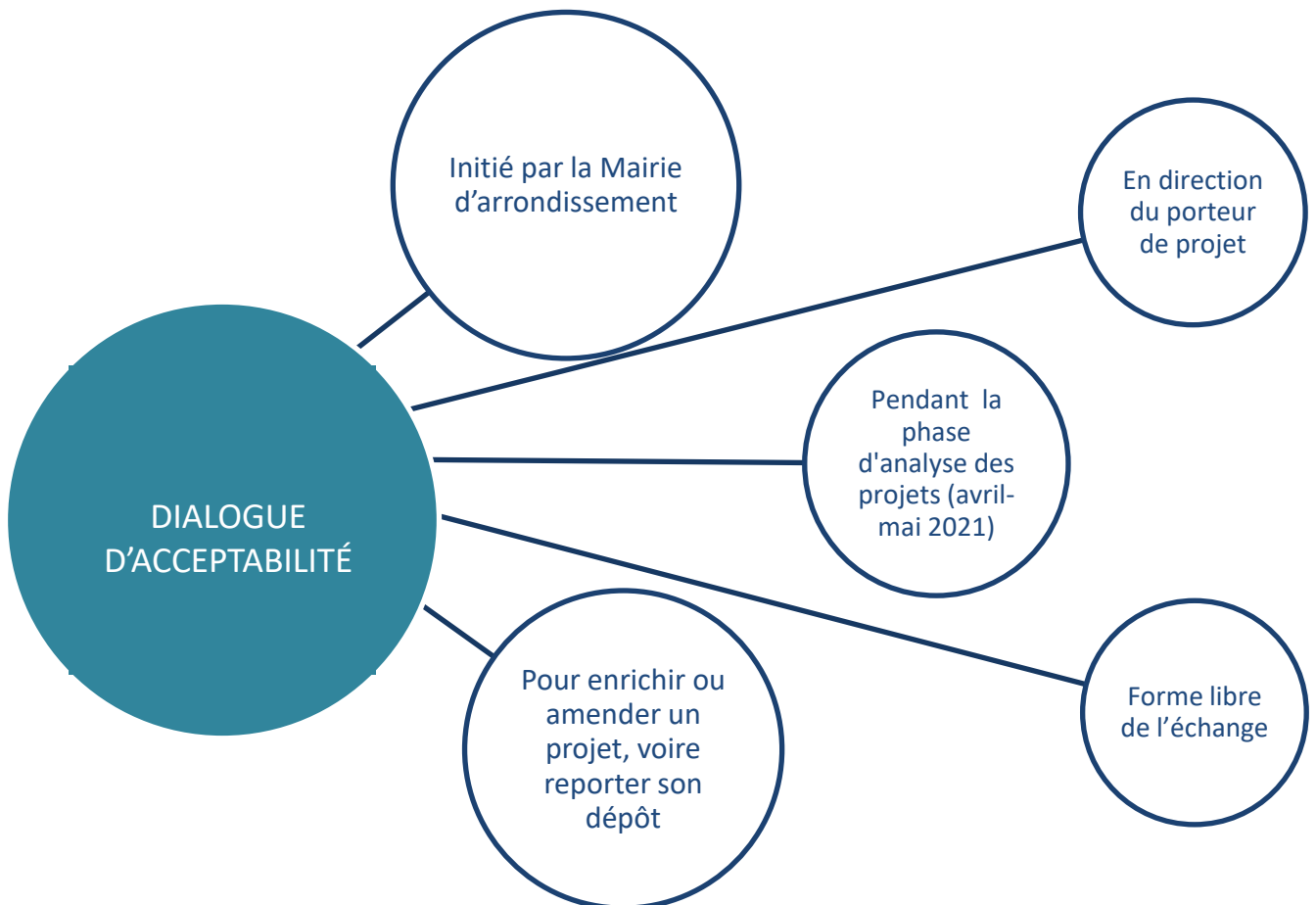
DU DÉPÔT AU VOTE, QUELLE PLACE POUR LES PORTEURS DE PROJET ?

Entre la fin du dépôt de projet et le vote, les services de la Ville s'assurent que votre projet répond aux critères de recevabilité et soit faisable. Le cas échéant, ils en évalueront le coût. Pendant cette période, 6 semaines sont consacrées au dialogue avec les porteurs de projet.

6 semaines au cours desquelles vous pourrez être contacté.e par votre mairie d'arrondissement pour discuter de votre projet, le mettre en débat, l'enrichir collectivement, s'assurer de l'adhésion des habitant.e.s de votre quartier ou le fusionner avec des projets similaires.

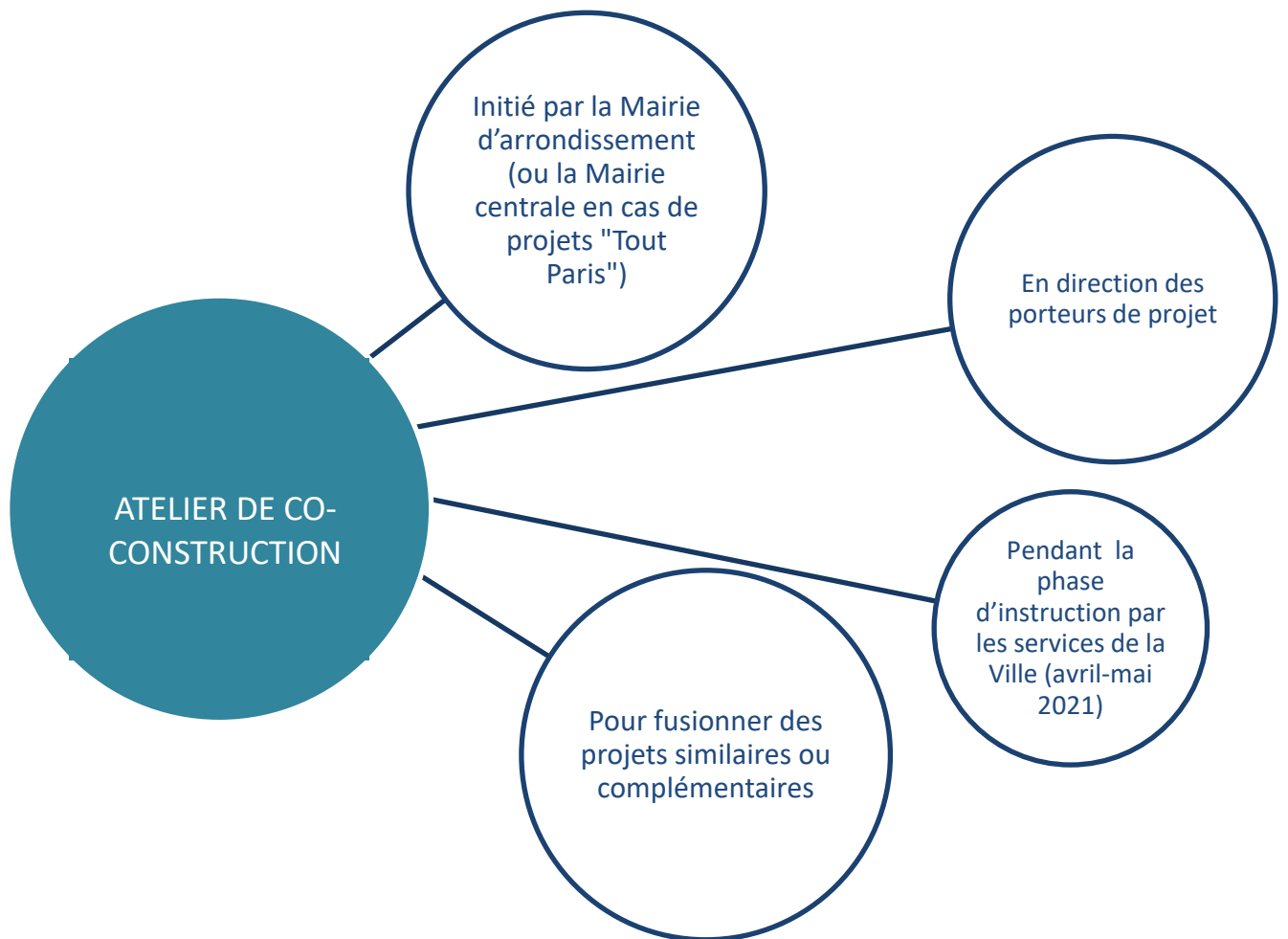
1. Le « dialogue d'acceptabilité »

Ce temps de discussion peut prendre la forme d'un atelier citoyen, d'un forum, d'une marche exploratoire ou tout autre outil permettant l'échange.



2. La co-construction

La co-construction consiste à fusionner des projets approchants ou complémentaires, afin d'élaborer un projet unique. Cette mise en commun donne davantage de chances au projet de remporter le vote. Les porteurs de projets concernés sont alors invités à échanger et à co-rédiger leur projet commun.



CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT



Plus vous serez nombreux·x·ses à être mobilisé·e·s sur la définition d'un projet, plus vous serez nombreux·x·ses à voter en sa faveur !

Pour donner toutes les chances à votre proposition de voir le jour, nous vous invitons à impulser l'organisation d'un atelier (dans le respect des conditions sanitaires en vigueur).

En famille, entre amis, dans votre immeuble ou au sein de votre association, construisez un projet commun qui sera nourrit des idées de chacune et chacun.

Comment procéder pour co-construire ?

2 outils de co-construction, accessibles et qui ont fait leur preuve :

- La marche exploratoire
- L'atelier participatif

Les [Maisons de la Vie Associative et Citoyenne](#) de votre arrondissement peuvent également vous accompagner.

LA MARCHÉ EXPLORATOIRE

DUREE DE L'ACTION ½ journée	COÛT DE L'ACTION Aucun	CIBLE(S) - Les habitants de votre immeuble, de votre quartier - Les associations de votre quartier	ECHELLE Quartier
---------------------------------------	----------------------------------	--	----------------------------

Compatible avec le contexte sanitaire

PRINCIPE

La marche exploratoire constitue la possibilité d'enrichir et de modifier votre projet selon les opinions que vous pourrez collecter au sein du groupe. Elle propose de se déplacer sur le lieu de votre projet pour relever des informations ou partager des observations dans le cadre du projet que vous avez défini.

II - MISE EN ŒUVRE

1) Préparation

- ∠ Définir les objectifs de la marche, le parcours, et le cadre dans lequel elle s'inscrit au sein d'une grille d'analyse.
- ∠ Recueillir l'adhésion des associations d'habitants du quartier
- ∠ Constituer un groupe d'enquête (10 personnes maximum)
- ∠ Recueillir préalablement les expériences et le ressenti des participants (diagnostic préalable)
- ∠ Présenter le plan détaillé du secteur à arpenter, cartographie du parcours habituel des participants
- ∠ Définir la méthode d'observation (observations individuelles notées par chacun dans sa grille d'analyse ou réponse collective)

2) Déroulement

Effectuer la marche en utilisant la grille d'analyse et la renseigner progressivement. La marche durera 1 à 2 heures maximum.

3) Suites

- ∠ La grille d'analyse utilisée lors de la marche sera envoyée a posteriori aux participants
- ∠ Vous pourrez transmettre votre projet enrichi du diagnostic établi lors de la marche exploratoire et amendé des retours des participants à l'ensemble du groupe

L'ATELIER PARTICIPATIF

DUREE DE L'ACTION 2h	COÛT DE L'ACTION Aucun	CIBLE(S) - Les habitants de votre immeuble, de votre quartier - Les associations de votre quartier, de la ville, concernées par le secteur	ECHELLE Quartier, arrondissement, Ville
--------------------------------	----------------------------------	--	---

PRINCIPE

L'atelier propose de constituer un groupe d'une dizaine de participants afin d'enrichir et de modifier votre projet, de le mettre en débat et de construire de manière collective.

II - MISE EN ŒUVRE

1) Préparation

- ∠ Définir les objectifs de l'atelier : faire adhérer à votre projet, co-construire, alimenter vos idées etc...
- ∠ Constituer un groupe (10 personnes maximum)
- ∠ Définir la méthode de participation (sous-groupes, restitution, etc...)

2) Déroulement

- ∠ Présentation des participants (préciser la raison de la présence à l'atelier)
- ∠ Présentation du budget participatif
- ∠ Présentation de votre idée (émergence de l'idée, portage etc...)
- ∠ Temps de création collective
- ∠ Restitution par chacun des groupes

3) Suites

- ∠ Rédaction du projet à l'issue de l'atelier (1200 signes maximum)
- ∠ Relecture par l'ensemble des participants à l'atelier

Il existe de nombreuses de plateformes d'échange en ligne : [Zoom](#), [Webex](#)...Pensez à la visio !

JARDIN PARTAGÉ LOUIS BLANC

PORTE PAR
L'ASSOCIATION « [LE
JARDIN D'ALICE](#) » ET PAR
LE CONSEIL DE QUARTIER
DU 10^e

[CLIQUEZ POUR
DECOUVRIR
LE PROJET](#)



Crédits photos : Émilie Chaix

EDITION 2015
1 412 VOTES

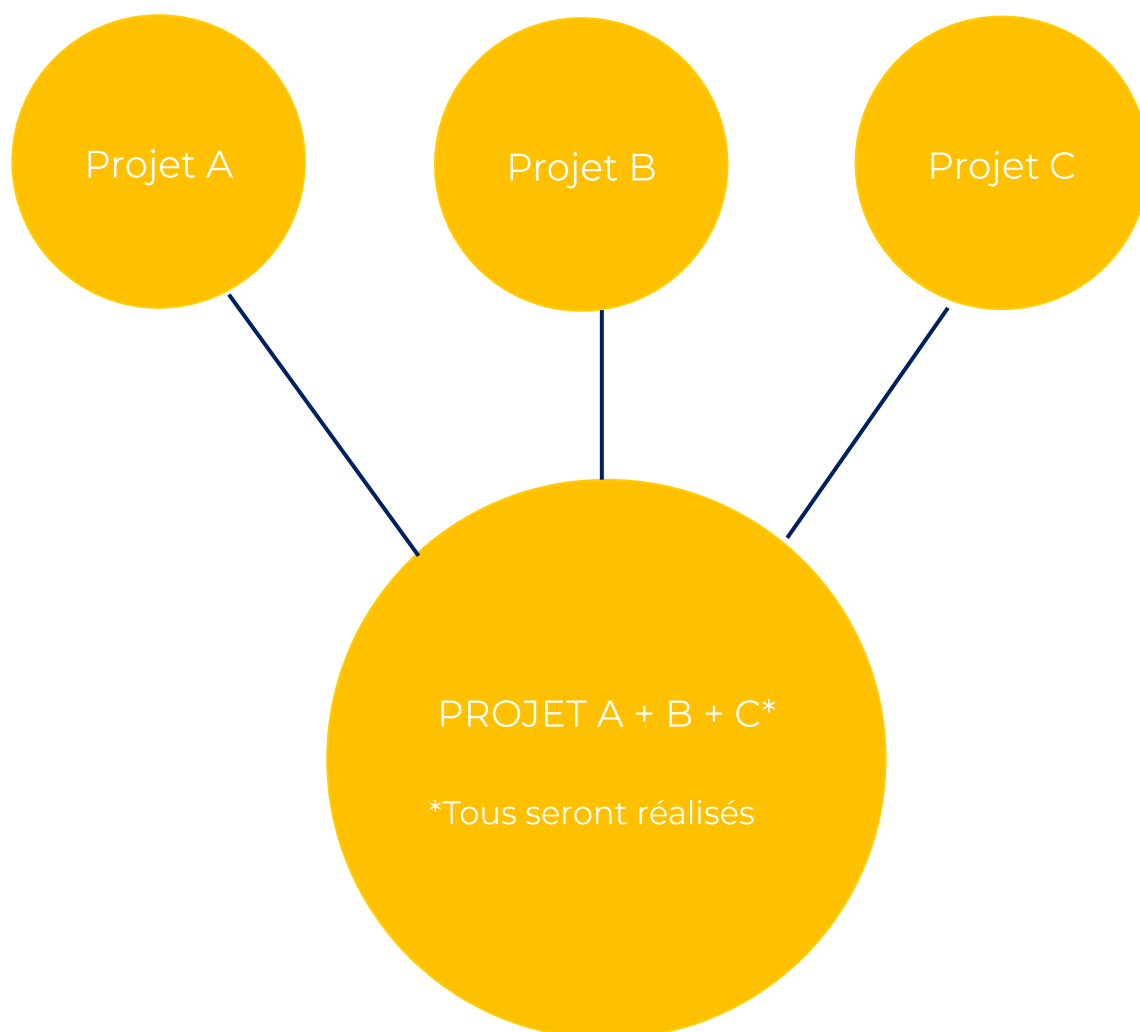
INAUGURATION LE 18 MAI 2019

LE REGROUPEMENT DE PROJETS ET LES COMMISSIONS AD-HOC

Dernières opérations avant la mise au vote, le regroupement de projets et les commissions ad-hoc permettent de constituer la liste définitive des projets soumis au vote.

LE REGROUPEMENT

Le regroupement de projets est effectué à l'initiative de la Ville. Contrairement à la co-construction, les projets regroupés ne sont pas fusionnés mais réunis sous un seul et même titre. Si ce regroupement remporte le vote, chacun des projets qui le composent sera réalisé.



LES COMMISSIONS AD-HOC

Dernière étape de sélection des projets soumis au vote : les projets jugés recevables et faisables techniquement sont étudiés au sein de commissions spécifiques se réunissant dans chaque arrondissement et à l'échelle de Paris. À l'issue des commissions, la liste définitive des projets soumis au vote est arrêtée par la ou le maire d'arrondissement pour les projets d'arrondissement et par la maire de Paris pour les projets à l'échelle parisienne. Ces commissions sont publiques.

COMPOSITION DES COMMISSIONS POUR LES PROJETS D'ARRONDISSEMENT

Un collègue «élus» :



Le(a) Maire de l'arrondissement ou son/sa représentante



Trois élu.e.s de la majorité



Deux élu.e.s de l'opposition (une seule dans le cas où il n'y en aurait qu'une)



Un.e représentante de la maire de Paris

Un collègue «vie citoyenne» :



Un.e titulaire et un.e suppléant.e (habitant.e.s) par conseil de quartier



Un.e représentante de chaque instance de démocratie locale existant dans l'arrondissement

Les services de la Ville présents pour répondre aux interrogations sur les projets proposés :



La.le DCS (Directeur.trice générale des services) ou son adjoint.e



La.le représentant.e de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne



La.le(s) coordinateur.des conseils de quartier



Un.e représentante des services de la Ville concernés



Le cas échéant, un.e représentante de l'équipe de développement local

COMPOSITION DES COMMISSIONS POUR LES PROJETS «TOUT PARIS»

Un collège «élus» :



L'adjointe à la maire de Paris chargée de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public



Le/la premier.ère adjoint.e chargé de la culture et de la Ville du Quart d'Heure



L'adjoint.e à la maire de Paris, chargé des finances, du budget, de la finance verte et des affaires funéraires



Un.e représentant.e de chaque groupe politique au Conseil de Paris

Huit personnes tirées au sort parmi les Parisien.ne.s inscrits sur le site du budget participatif



Deux Parisien.ne.s ayant déposé un ou des projets à titre individuel



Deux Parisien.ne.s ayant déposé un ou des projets au nom d'une association



Deux Parisien.ne.s ayant déposé un ou des projets au nom d'un Conseil de quartier, parmi les projets retenus dans le cadre des commissions ad hoc d'arrondissement



Deux Parisien.ne.s inscrits sur la plateforme



Un.e représentant.e du Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ)

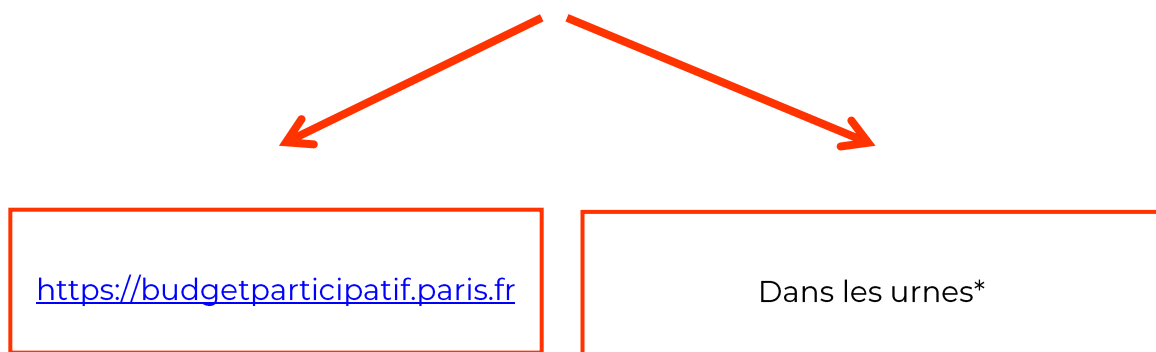


Un.e représentant.e de "Étudiants de Paris - le Conseil"

LE VOTE

Tous les Parisiennes et Parisiens peuvent voter, sans condition d'âge ni de nationalité

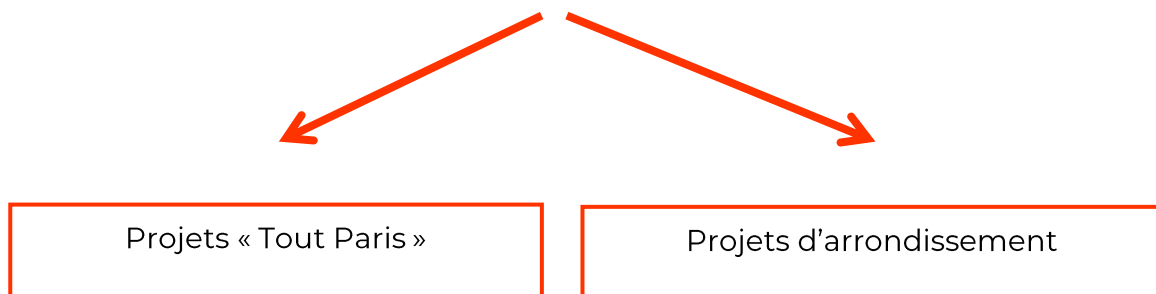
LE VOTE S'EFFECTUE



*Une cartographie et une liste complète de ces urnes sont consultables sur le site budgetparticipatif.paris durant la période vote.

- ∠ Pour voter en ligne, il vous faudra [créer un compte](#).
Après réception du mail de confirmation, vous pouvez compléter les informations de votre profil.

LES TYPES DE PROJET



A l'issue du vote, vous pouvez vous associer à ces projets afin de [suivre leur évolution](#).

FAIRE VOTER POUR SON PROJET

Votre projet a été sélectionné pour être soumis au vote. Voici quelques conseils pour qu'il soit lauréat :

UN KIT NUMÉRIQUE POUR PERSONNALISER VOS SUPPORTS

En amont de la phase de vote, la Mairie de Paris vous propose un KIT de COMMUNICATION à télécharger depuis le [site du budget participatif](#). Vous y trouverez tous les éléments qui vous permettront de décliner votre communication sur tous les supports, du plus classique au plus innovant !

CONSTRUISEZ UN ARGUMENTAIRE DE CAMPAGNE EFFICACE

➤ **Quelle a été votre motivation ? Elle pourrait devenir celle des autres !**

Vous trouvez qu'il n'y a pas assez d'espaces verts dans Paris? Vous avez envie de valoriser l'éducation ou encore l'écologie dans votre ville? Il y a forcément eu un élément déclencheur à votre projet. Votre proposition répond à un besoin qui est certainement partagé par d'autres citoyens. Il est important de le mettre en avant.

C'est pourquoi vous devez analyser la situation, **savoir exactement ce qui vous a poussé à soumettre votre projet**. Et s'il a déjà été mis en place dans une autre ville, n'hésitez pas à l'indiquer, vous serez d'autant plus convaincant.

➤ **Formulez des objectifs simples et concrets qui parlent à chacun·e·s**

Une fois votre proposition contextualisée, il est important de réfléchir aux objectifs de votre projet. L'objectif principal est évident, il s'agit de répondre à un besoin (par exemple, demander la réparation d'une chaussée pour faciliter la circulation). Des objectifs secondaires peuvent aussi apparaître. Ainsi, demander la création d'un nouveau jardin peut augmenter la fréquentation d'un quartier et représenter un gain d'activité pour les commerçants.

➤ **Identifiez les points forts et les points faibles de votre projet pour mieux argumenter**

Si certains citoyens vont soutenir votre projet, d'autres y seront plutôt opposés. Il est donc important pour vous de connaître les atouts et les faiblesses de votre projet. Vous devez pouvoir expliquer en quoi celui-ci impactera positivement la vie, le quotidien des Parisien·ne·s.

➤ **Ciblez votre public pour mieux capter votre auditoire**

Savoir auprès de quels publics diffuser son message est un élément essentiel de votre campagne de mobilisation. Il ne suffit pas de communiquer sur votre projet auprès des citoyen·ne·s qui vont le soutenir, comme vos proches ou vos amis. Il est également important de communiquer auprès de ceux qui pourraient s'y opposer et espérer ainsi les rallier à votre cause.

UTILISEZ LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR VOTRE CAMPAGNE

Les réseaux sociaux sont des outils incontournables des stratégies de communication. Ils permettent de s'adresser à un large public et sont simples d'accès. TWITTER et FACEBOOK en sont des incontournables.

Comment utiliser FACEBOOK pour votre campagne ?



Sur facebook, je peux partager un statut (du texte ou un lien sur une page / un site), une photo / vidéo et aussi créer un événement (marche exploratoire, atelier de discussion, etc.)

1. Créez une page dédiée à votre projet

- En vous créant un compte si vous n'en avez pas
- Invitez votre entourage à « suivre la page » et à la partager

2. Publiez du contenu

- Informez sur votre projet : qui concerne-t-il ? pourquoi ? quel est son objectif ? sa localisation ? quelles sont les conditions de réalisation ?
- Proposez des temps d'échanges autour de votre projet

Si vous rencontrez des difficultés, rdv sur la page <http://www.facebook.com/help>

Comment utiliser TWITTER pour votre campagne ?



Twitter est un outil de diffusion, de veille et de mise en relation. Son but est d'apporter une plus-value informative, de créer du lien et de l'échange avec les lecteurs.

Le procédé est simple : partager une information en un nombre restreint de signes : 280 signes maximum.

1. Créez un compte personnel ou dédié à votre projet

2. Rédigez un tweet

Un tweet peut prendre plusieurs formes :

- Un contenu 100 % texte
- Un contenu texte + insertion d'un lien
- Un contenu texte + photo / vidéo
- Un contenu texte + un lien + une photo / vidéo

Votre publication doit :

- Donner des informations précises et concises.
- Inclure 1 ou 2 mots-clés avec un hashtag (#) dont un qui géolocalise l'info : (exemples : #Paris / #Paris19, etc)
- Mentionner les sources et les utilisateurs concernés par le tweet.
Exemple : je twitte un article avec des informations sur le budget participatif. J'ajoute à la fin de mon tweet #budgetparticipatif

Si vous rencontrez des difficultés, rdv sur la page <https://support.twitter.com/>

LES ETAPES DE RÉALISATION DE MON PROJET

PHASE D'ÉTUDES

Suite au dépôt de votre projet, les services techniques de la Ville ont réalisé une pré-étude afin d'estimer sa faisabilité. À ce stade, le choix est fait par la Ville de ne pas mobiliser des financements publics pour la réalisation d'études exhaustives pour des centaines de projets déposés qui ne seront pas tous votés et mis en œuvre.

Cela explique pourquoi une fois votre projet voté, **une phase d'études approfondies doit être programmée**. Diagnostic amiante, recherche d'absence de réseaux eau/électricité dans les sols, etc.: ces études peuvent durer plusieurs mois.

PROCÉDURES

Lorsque la phase d'études est terminée, **certains projets nécessitent le lancement de procédures**.

Par exemple, pour des projets impactant des monuments ou espaces protégés, l'obtention d'un avis favorable des Architectes des Bâtiments de France est obligatoire.

D'autres projets nécessitent une procédure de marché public et la rédaction de cahier des charges spécifiques. Cette démarche dure en moyenne près d'un an.

Certaines propositions nécessiteront le versement d'une subvention d'investissement à une association, un bailleur social ou une entreprise d'Économie Sociale et Solidaire. L'attribution de ces subventions est votée par le Conseil de Paris.

RÉALISATION

Suite aux études approfondies et aux procédures, la phase de réalisation peut débuter.

Selon la typologie des projets la phase de réalisation dure de 1 à 24 mois.

SUIVEZ LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS SUR [LE SITE DU BUDGET PARTICIPATIF](#)

PLANNING

- ✓ 1. Études et conception
(démarrées en mars 2019)
- ✓ 2. Lancement des procédures
(démarré en mars 2019)
- ✓ 3. Réalisation des travaux
(démarrée en décembre 2019)
- ✓ 4. Réalisé !
(livré en janvier 2020)

Sur le site du budget participatif, vous pouvez suivre l'évolution de la mise en œuvre des projets étape par étape.

Pour cela, allez dans la rubrique **SUIVI DES RÉALISATIONS** et **cliquez sur la vignette** correspondant à votre projet.

Un planning de réalisation est affiché.

RÉALISÉ !

En tant que déposant.e d'un projet, vous êtes informé.e par mail dès que la réalisation est achevée.

Un encart **RÉALISÉ!** est alors inscrit sur la vignette du projet que vous avez déposé ou du projet dans lequel votre idée a été regroupée.

Selon la typologie du projet, une signalétique (pancarte, sticker, etc.) est apposée sur la réalisation finale.

PROJET VOTÉ MAIS ABANDONNÉ

Suite à la phase d'études approfondies ou suite aux procédures, il est possible qu'un projet soit « abandonné ». En effet, en raison de difficultés techniques ou d'émissions d'avis défavorables lors des procédures (Avis négatif des Architectes des Bâtiment de France, désaccord de copropriété pour des interventions concernant des murs ou espaces n'étant pas la propriété de la Ville de Paris, etc.), la Mairie de Paris ne peut assurer la mise en œuvre du projet.

➤ Pour déposer votre projet, suivre l'avancée des réalisations et tout savoir sur le budget participatif, consultez le site budgetparticipatif.paris

➤ Pour suivre l'actualité du budget participatif :



[budget participatif de paris](https://www.facebook.com/budgetparticipatifparis)



[#budgetparticipatif](https://twitter.com/budgetparticipatif)



[#budgetparticipatif](https://www.instagram.com/budgetparticipatif)

➤ Pour toutes questions, contactez l'équipe du budget participatif : budget.participatif@paris.fr

Déposez vos projets dès le 4 février 2021 à 9 heures !
Rendez-vous sur budgetparticipatif.paris



Budget participatif de Paris

👥 Groupe Public · 1,4 K membres



+ Inviter

Pour vous accompagner dans votre projet, vous pouvez contacter la **Maison de la Vie associative et Citoyenne de votre arrondissement** :

SITE	ADRESSE SITE	TELEPHONE	MAIL
MVAC Paris Centre Site du Louvre	5bis rue du Louvre	01 47 03 69 90	maison.asso.01.02@paris.fr
MVAC Paris Centre Site Greneta	23 Rue Greneta	01 44 88 58 20	maison.asso.01.02@paris.fr
MVAC Marais	5 Rue Perrée	01 53 01 76 94	maison.asso.03.04@paris.fr
MVAC Quartier Latin	4 Rue des Arènes	01 44 08 78 80	maison.asso.05.06@paris.fr
MVAC 7	4 rue Amélie	01 53 59 44 90	maison.asso.07@paris.fr
MVAC 8	28, rue Laure Diebold	01 53 67 83 60	maison.asso.08@paris.fr
MVAC 9	54 rue Jean-Baptiste Pigalle	01 49 70 81 70	maison.asso.09@paris.fr
MVAC 10	206 Quai Valmy	01 40 38 80 70	maison.asso.10@paris.fr
MVAC 11	8 Rue du Général Renault	01 55 28 35 90	maison.asso.11@paris.fr
MVAC 12	181 Avenue Daumesnil	01 53 33 51 20	maison.asso.12@paris.fr
MVAC 13	11 Rue Caillaux	01 56 61 77 60	maison.asso.13@paris.fr
MVAC 14	22 Rue Deparcieux	01 53 63 31 50	maison.asso.14@paris.fr
MVAC 15	22 Rue de la Saïda	01 45 30 31 31	maison.asso.15@paris.fr
MVAC 16	14 avenue René Boylesve	01 53 92 29 30	maison.asso.16@paris.fr
MVAC 17	25 Rue Lantiez	01 58 60 16 20	maison.asso.17@paris.fr
MVAC 18	15 Passage Ramey	01 42 23 20 20	maison.asso.18@paris.fr
MACVAC 19	20 Rue Edouard Païlleron	01 53 72 89 10	maison.asso.19@paris.fr
MVAC 20	18 rue Ramus	01 40 33 33 61	maison.asso.20@paris.fr